



MAIRIE DE LHERM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal

10 février 2021 – 18 heures – Ancienne cantine scolaire



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Finances : Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental 2021 pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente au titre de la programmation scolaire.
2. Institution : Modification des membres des Commissions municipales
3. Urbanisme : Changement du nom de l'impasse Labarteuille en rue du Moulin à vent
4. Urbanisme : Opposition au transfert de la compétence PLU au 1er juillet 2021 **REPORTÉ**
5. Intercommunalité : Débat sur le rapport de la cour des comptes concernant les comptes de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

INFORMATIONS DIVERSES

6. Nouveaux membres dans les comités consultatifs
7. Mise en place d'un dossier unique de demande de subventions pour les associations
8. Questions orales

Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire Départemental 2021 pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente au titre de la programmation scolaire

Dans le cadre des contrats de territoire, les communes ont la possibilité de déposer chaque année :

- 1 dossier supérieur à 70 000€ HT
- 1 dossier scolaire supérieur à 70 000€ HT.

La salle polyvalente est un établissement utilisé majoritairement par les écoles.

En complément du dossier DSIL déposé auprès des services de l'Etat, une demande de subvention peut être déposée au Conseil départemental pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente,

RAPPEL du projet :

- Surélévation de la toiture avec réfection complète de celle-ci;
- Mise en œuvre d'une isolation en sous toiture dans les 2 grandes salles et en faux-plafond des locaux tertiaires d'épaisseur 40cm;
- Changement des éclairages pour passer en éclairages LED;
- Remplacement des groupes de ventilation (dont 1 hors service) par des ventilateurs hygroréglables;
- Mise en œuvre de volets roulants orientables sur toute la surface de la façade Est

Montant des travaux : 453 150 € HT

PROPOSITION

APPROUVER la demande de subvention auprès du conseil Départemental dans le cadre du Contrat de Territoire – Programmation scolaire

Modification des membres des Commissions municipales

RAPPEL : Une commission « Finances Budget » a été instituée lors du Conseil municipal du 7 octobre 2020 composé de 16 membres titulaires et 3 suppléants

Suite à la démission de Monsieur HOMEHR, remplacé par Monsieur GIRARD au sein du Conseil Municipal, il est proposé de modifier la composition de la commission permanente «Finances et Budget», comme suit :

Au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Titulaires	Suppléants
Sandrine PEYRON	Philippe GAURIER
Brigitte BOYÉ	Carine LESCAUT
Joël BRUSTON	Christophe GIRARD
Olivier MICLO	
Catherine MERCI	
Christophe EXPOSITO	
Anne-Marie NOUNIS	
Christophe COMORETTO	
Lauriane BOULP	
Sébastien MORO	
Olivier GAULARD	
Sophie MOREAU	
Meï-Ling PHI-VAN-NAM	
René SABATHIÉ	
Fatiha SOBIERAJEWICZ	
Albéry TURPIN	

PROPOSITION

NOMMER M. Christophe GIRARD à la place de M. HOMEHR pour siéger en tant que suppléant au sein de la Commission permanente « Finances Budget »

Modification des membres des Commissions municipales

Suite à la demande formulée par Monsieur GIRARD, il complète la liste des membres issus du Conseil Municipal dans les comités consultatifs suivants :

- Comité consultatif Tranquillité publique – Environnement :

MM. PASIAN – BOYE – VERGNHES – GAULARD – GIRARD

- Comité consultatif Commission Associations – Fêtes et cérémonies :

MM. PHI-VAN-NAM – COMORETTO – MERCI – NOUNIS -TURPIN – GIL – CAUQUIL – LEFEBVRE - GIRARD

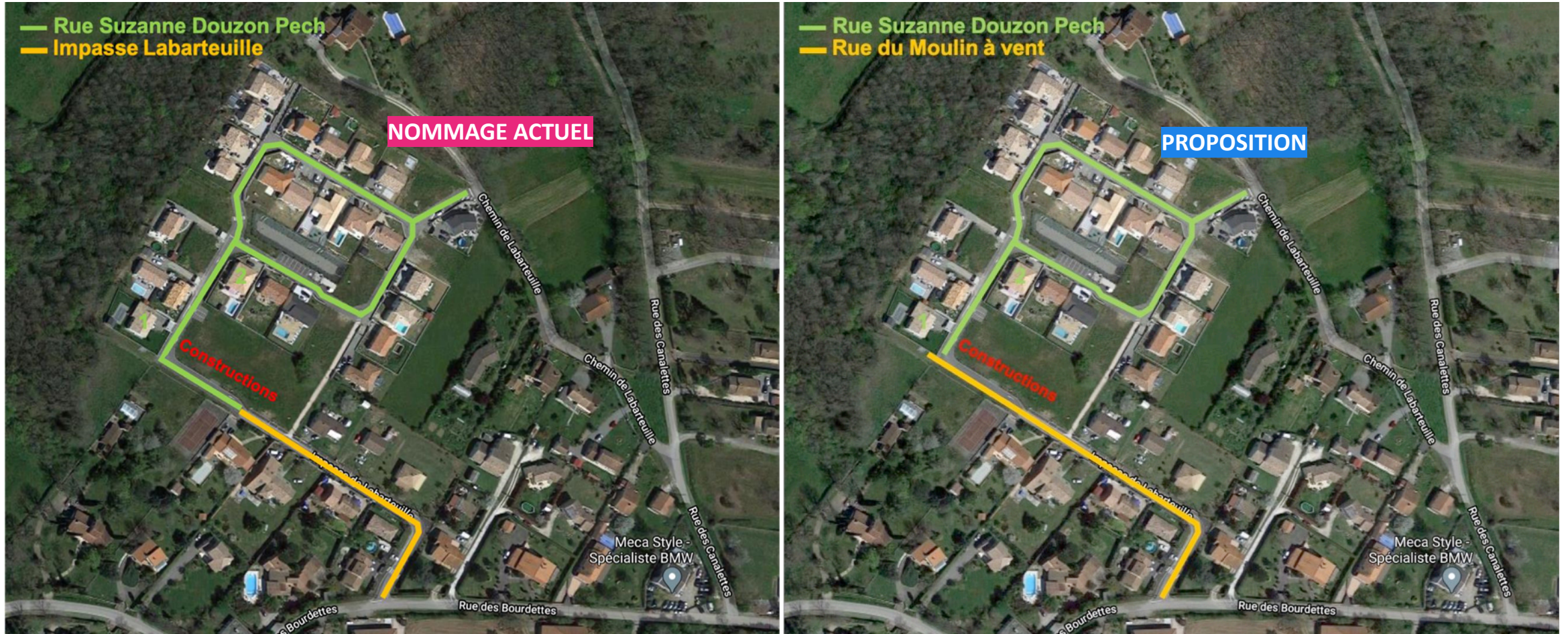
Changement du nom de l'impasse Labarteuille en rue du Moulin à vent

Suite à la réalisation du lotissement Labarteuille, rue Suzanne Douzon-Pech, il convient de renommer l'impasse Labarteuille.

Cette voie n'est plus une impasse et le chemin de Labarteuille est déjà existant.

Par ailleurs il conviendra de numérotter prochainement plusieurs logements actuellement en construction. Or, tous les numéros ont déjà été attribués sur la rue Suzanne Douzon-Pech sur laquelle ils sont construits.

Un moulin à vent a existé à proximité immédiate de cette rue et il figure sur les cartes de Cassini.



Changement du nom de l'impasse Labarteuille en rue du Moulin à vent

Avis de LA POSTE

M. Thomas RIEU-CASTANG, responsable Organisation et Environnement de Travail à LA POSTE, a confirmé que ce changement de nom était sans incidence pour la distribution du courrier.

Qu'est-ce que le Guichet Adresse ?

Le Guichet Adresse offre gratuitement aux collectivités locales un service en ligne performant leur permettant d'assurer la gestion des adresses sur leurs communes et de contribuer à la Base Adresse Nationale.

IMPASSE DE LABARTEUILLE

[Lherm - 31299](#)

Occitanie - Haute-Garonne (31)

Numéros de la voie 8 numéros répertoriés

Rechercher un numéro

1

1bis

1ter

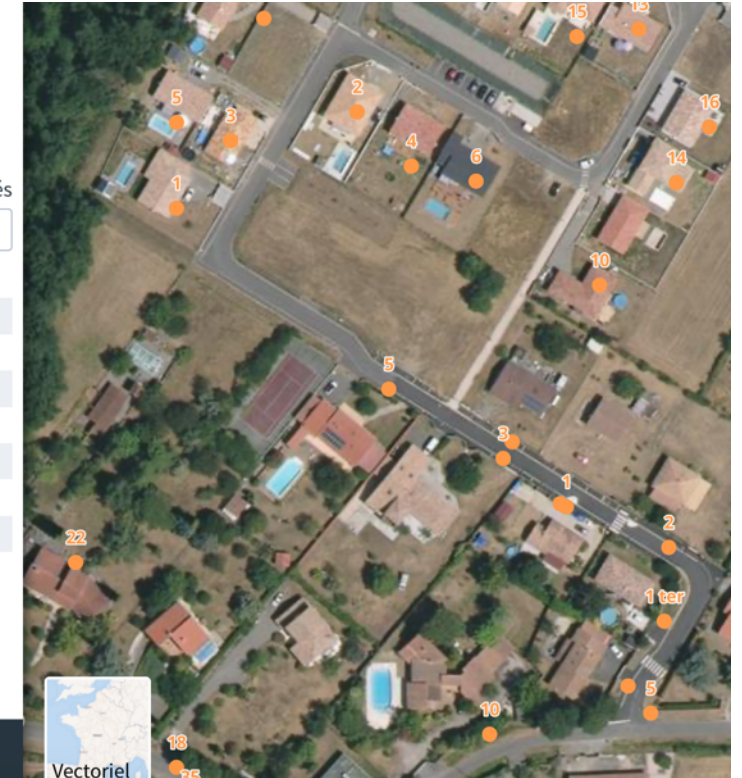
2

2bis

3

4

5



PROPOSITION

RENOMMER pour éviter toute confusion avec le chemin de Labarteuille, cette voie « Rue du Moulin à Vent » en raison de la présence ancienne d'un ancien moulin à vent, aujourd'hui disparu, à proximité immédiate de ce site.

Opposition au transfert de la compétence PLU au 1er juillet 2021

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'Etat d'urgence sanitaire prévoit dans son article 7, le report de 6 mois du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité qui devait intervenir le 1er janvier 2021.

Bien que la commune ait déjà délibéré pour s'opposer au transfert au 1er janvier, du fait de ce nouveau délai, la commune doit à nouveau se prononcer sur le transfert de cette compétence au 1er juillet 2021.

REPORTÉ

PROPOSITIONS

S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes au 1er juillet 2021.

Débat sur le rapport de la cour des comptes concernant les comptes de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2017 à nos jours.

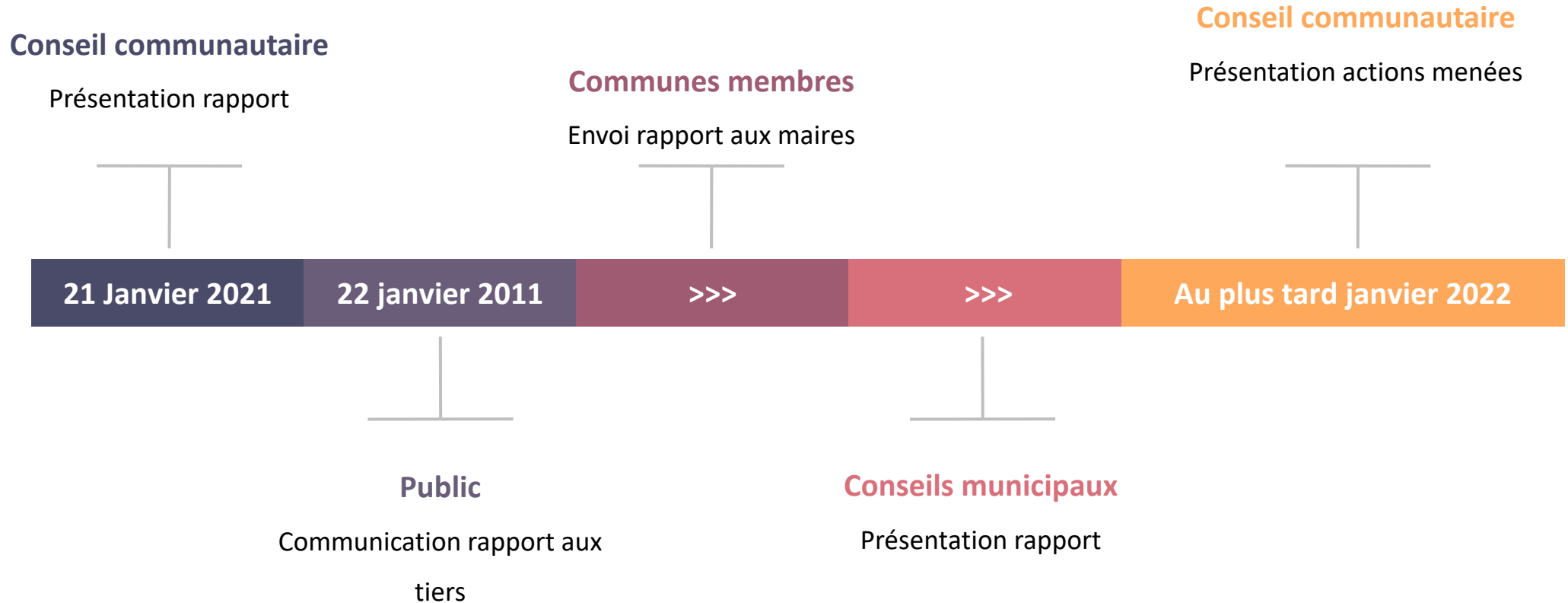
L'examen porte sur la fiabilité des comptes, la situation financière ainsi que l'intégration communautaire.

Cet examen a donné lieu à la rédaction d'un rapport dans lequel sont formulées des recommandations mais également des observations détaillées dans la synthèse.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport a été communiqué au conseil communautaire, inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion le 21 janvier 2021 suivant sa réception et a donné lieu à un débat.

A l'issue de ce débat en conseil communautaire, la chambre régionale des comptes invite les conseils municipaux de toutes les communes membres à débattre sur ce rapport. A l'issue du débat, le conseil devra prendre acte de sa tenue.

PROCEDURE



RECOMMANDATIONS GENERALES

1. Se conformer à la durée légale minimale du temps de travail annuel de 1 607 heures, en mettant fin aux jours de congés exceptionnels dépourvus de fondement juridique. *Non mise en œuvre.*
2. Adopter un schéma de mutualisation conforme à l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales pour la période 2020-2026. *Non mise en œuvre.*
3. Renforcer l'opérationnalité du projet de territoire en le dotant d'indicateurs de suivi et d'un cadre financier articulé au pacte fiscal intercommunal actualisé. *Non mise en œuvre.*
4. Élaborer un échéancier prospectif de commercialisation des biens afin d'anticiper un potentiel reste à charge. *Non mise en œuvre.*
5. Prévoir les conditions de remboursement par les budgets annexes de la trésorerie avancée par le budget principal. *Non mise en œuvre.*
6. En collaboration avec le comptable public, poursuivre l'intégration dans l'actif des biens mis à disposition ou transférés pour aboutir à un inventaire fiable et conforme à la nomenclature applicable. *Non mise en œuvre.*
7. Respecter les règles de la commande publique afin de régulariser les relations entre l'association Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud (LECGS) et l'établissement public de coopération intercommunale. *Totalement mise en œuvre.*

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
volet institutionnel	Adoption d'un pacte de gouvernance	Préciser les rôles et modalités de l'action publique	Le conseil communautaire du 15/10/2020 a approuvé la réalisation d'un pacte de gouvernance
	Schéma de mutualisation	Prévoir mise en commun de moyens en matériel et personnel (mutualisation ascendante/descendante et/ou services communs)	N'est plus obligatoire - Aux termes de l'article 80 de la loi engagement et proximité, n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, il est à noter que le rapport sur la mutualisation, incluant le schéma de mutualisation, en intercommunalité à fiscalité propre, passe d'obligatoire à facultatif par modification de l'article L. 5211-39-1 du CGCT.
	Doter le projet de territoire d'indicateurs de suivi et cadre financier	Renforcer l'opérationnalité du projet de territoire	Elaboration des fiches actions
	Se poser la question de l'harmonisation de la politique d'abattement fiscal intercommunale	Equité des abattements pour l'ensemble des assujettis du territoire	A voir opportunité avec suppression TH
	Revoir pacte fiscal et financier pour l'articuler avec projet de territoire	Véritable outil permettant au bloc communal de réaliser projet de territoire et assurer équilibre financier	A proposer avec le nouveau mandat

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet RH	Se conformer à la durée légale minimale du temps de travail annuel	Retour aux 1607 heures	Retour aux 1607 heures obligatoire au plus tard 01/01/2022 - loi du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique - Etude en cours
	Revoir les conditions d'astreintes	Contrôle de leur réalisation, condition de leur indemnisation	En cours
	Régulariser les primes RIFSEEP pour cadres d'emploi non concernés par décret	Suppression heures supplémentaires non réalisées	Fait - Décision prise le 3 mars 2020
	Revoir les mutualisations ascendantes (communes vers EPCI)	Fiabilisation des flux à renforcer	Mises à disposition enfance-jeunesse - En cours
	Contenir la croissance des dépenses de personnel par un suivi des effectifs et carrières et maîtrise de la politique de recrutement (36 agents recrutés entre 2017 et 2019 hors transfert EJ et consolidation contrats)	Maîtrise de la masse salariale	Pilotage masse salariale (tableaux de bord de suivi) - Réunions de préparation budgétaire 2021
Volet OM	Zonage TEOM	Harmonisation du coût du service	Passage à tarification incitative 2023

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Développement territorial	Etat de l'immobilier d'entreprise actualisé à l'échelle du territoire et décliné par zone	Mesurer plus finement l'offre totale de foncier disponible et éviter le risque de surproduction - Améliorer la capacité de suivi des délais de couverture du besoin de financement	
	Améliorer la coordination entre PLU communaux et orientations de l'EPCI	Définir stratégie communautaire	Exemple mentionné : étude urbaine Cazères
	Elaborer un échéancier prospectif de commercialisation des biens des ZA	Anticiper un potentiel reste à charge - Constituer des provisions dans la perspective du versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers budgets annexes lors de la clôture	

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Faire appel à des avances de trésorerie dans un premier temps puis avance budgétaire du budget principal vers budgets annexes et prévoir les conditions de remboursement par les budgets annexes de la trésorerie avancée par BP	Eviter les fonds de roulement net globaux négatifs des budgets annexes reportés au budget principal	
	Compléter les informations budgétaires et financières (annexes budgétaires) : listes des organismes de regroupement auxquels adhère l'EPCI, présentation agrégée budget principal et budgets annexes, taux de contributions directes, bases d'imposition et ratios obligatoires partiellement renseignés	Répondre aux obligations en matière d'informations budgétaires et financières (art.L2313-1 du CGCT)	Sera fait sur BP2021
	Information financière et budgétaire de l'exercice à venir du DOB insuffisante et documents obligatoires à joindre non présents	Répondre aux obligations en matière d'informations budgétaires et financières du DOB (décret n°2016-834 du 23 juin 2016)	Sera fait sur DOB 2021
	Niveau de mobilisation des ressources en section de fonctionnement par rapport aux besoins à revoir	Améliorer taux de réalisation et prévision du budget afin d'optimiser le niveau des recettes en fonction des dépenses	
	Dépenses imprévues proche plafond réglementaire, jamais utilisées	Diminuer le niveau d'annulation des crédits	
	Elaborer un plan pluriannuel d'investissement sur 3 ou 5 exercices - Mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement pour opérations importantes	Améliorer la calibration des dépenses et des ressources	Démarche en cours

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Procéder aux restes à réaliser en fonctionnement	Améliorer les résultats d'exécution de la section de fonctionnement en limitant les annulations de crédits engagés n'ayant pas donné lieu à un service fait en fin d'exercice	Restes à réaliser seront intégrés pour l'exercice 2020
	Procéder aux provisions pour risques et charges pour supporter éventuel contentieux	Dépense obligatoire pour groupements > 3 500 habitants	Sera fait sur BP2021
	Réaliser un audit avec comptable public sur les flux réciproques de subventions dans le cadre des MAD personnel	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Poursuivre l'élaboration d'un inventaire comptable conforme	Etat de l'actif à jour	
	Intégrer la valeur nette comptable des biens transférés dans les procès-verbaux en collaboration avec comptable public	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Intégrer les biens des ZA Bousens et Martres-Tolosane dans l'actif EPCI	Fiabilité comptabilité budgétaire	
	Amortissement des immobilisations à revoir : manque des éléments dans la délibération	Amortissement conforme aux règles comptables	Fait - Décision prise le 15 octobre 2020
	Contenir la progression des dépenses de fonctionnement au regard des recettes sur les prochains exercices	Préserver la capacité d'autofinancement (CAF brute en nette détérioration)	

OBSERVATIONS DETAILLEES

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Finances/Comptabilité	Renforcer le pilotage sur l'évaluation des coûts de partenariats enfance-jeunesse, sur l'impact financier du choix des modes de gestion	Vision globale du coût réel des services	Contrôle de gestion à mener avec les services Enfance-Jeunesse
	Renforcer la prospective sur la section de fonctionnement	Améliorer la capacité de pilotage	
	Elaborer un échéancier global de la dette	Dresser un profil d'extinction et ouvrir la réflexion sur une renégociation des conditions de remboursement afin d'alléger la charge de la dette	
	Optimiser la stratégie d'endettement et l'articuler avec la mobilisation du fonds de roulement très excédentaire	Ne pas ajouter des frais financiers qui vont s'ajouter aux charges de fonctionnement si pas nécessaire	
	Réaliser un endettement consolidé budget principal/budgets annexes		

	Actions à mener	Objectif	Observations
Volet Marchés publics	Régulariser les relations LEC et EPCI dans le cadre de la convention de gestion des espaces jeunes Cazères et Bérat	Respecter les règles de la commande publique	Fait - Marché réalisé en mars 2020

Informations diverses

Comités consultatifs

Mouvements dans les comités consultatifs

Suite à sa démission du Conseil municipal, Monsieur HOMEHR a été interrogé pour savoir s'il souhaitait rester dans les comités consultatifs en tant que citoyen.

A ce jour, il n'a pas répondu à notre demande.

Faute de réponse de sa part, il reste inscrit dans les comités dans lesquels il s'était inscrit.

Dossier unique de demande de subvention pour les associations

Les collectivités territoriales doivent respecter certaines règles pour l'attribution des subventions, notamment au regard de l'intérêt général et local que présentent les activités de l'association, qui doit être à but non lucratif.

Quelle que soit l'origine de la subvention, les associations sont sujettes aux vérifications des comptes du trésor et de l'inspection générale des finances, ainsi qu'au contrôle de la cour des comptes (ou des chambres régionales). Art 1611-4 du CGCT

Afin de faciliter les attributions des subventions aux associations, un dossier unique de demande de subventions est mis en place en 2021.

Ce dossier unique pour toute demande d'aide de la municipalité, est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations. Ce dossier est composé de plusieurs fiches que doivent renseigner toutes les associations bénéficiant d'une aide de la municipalité (subvention, prêt de locaux, services) :

- **Fiche I** - Présentation de l'association
- **Fiche II** - Information pour le calcul de la subvention
Les subventions ne peuvent être accordées qu'après un an de fonctionnement sur la commune et ne concernent que le financement du fonctionnement de l'association.
- **Fiche III** - Budget prévisionnel
Ce budget respecte la nomenclature du plan comptable associatif.

Dossier unique de demande de subvention pour les associations



Fiche I – PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Type d'association :

- Association Sportive
- Association Culturelle
- Autre Association (humanitaire, caritative, ...)

Nom de l'association – sigle :

Adresse du siège social :

Tél. : Fax : Mail :

Numéro SIRET :

Objet et objectifs de l'association

.....
.....

Représentant légal

Nom : Prénom :

Qualité : Tél. : Mail :

Personne chargée du dossier au sein de l'association

Nom : Prénom :

Qualité : Tél. : Mail :

Composition du bureau

Nom – Prénom	Qualité	Tél.	Adresse

Affilié à une fédération

Fédération

Date d'affiliation N° d'affiliation

Assurance en responsabilité civile – *Joindre impérativement une attestation précisant la ou les activités(s) couvert(e)s*

Compagnie N° de police

Préfecture

N° de déclaration Date de déclaration

Ressources humaines au 31/12/20...

Mairie de Lherm – Service Associations, fêtes et Cérémonies – 2, avenue de Gascogne
Tél. : 05.61.56.07.25 – courriel : mei-ling.phi-van-nam@mairie-lherm.fr
<http://www.mairie-lherm.fr>

Moyens humains de l'association

Nombre total : Dont hommes : Dont femmes :

Nombre de bénévoles :	
Nombre de volontaires (par exemple en Service civique) :	

Nombre total de salariés :	
Nombre de salariés en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) :	

1 : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée
2 : Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. À titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspond à 0,8 x 3/12 soit 0,2 ETPT. Les volontaires ne sont pas pris en compte.

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : €

Trésorerie au 31/12/20...	
Solde Compte courant : €
Solde Compte épargne : €
Autres encours : €

Pour les associations subventionnées en 20..., pouvez-vous préciser l'usage de cette subvention ?

.....
.....
.....

Mairie de Lherm – Service Associations, fêtes et Cérémonies – 2, avenue de Gascogne
Tél. : 05.61.56.07.25 – courriel : mei-ling.phi-van-nam@mairie-lherm.fr
<http://www.mairie-lherm.fr>

Dossier unique de demande de subvention pour les associations



Fiche II – INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE LA SUBVENTION 202...

Le montant de la subvention est calculé à partir des données communiquées par votre association, renseignées ci-dessous.

Effectif global de l'association (nombre d'adhérents au 31/12/202...)

Effectif de l'association	Moins de 16 ans	16 ans et plus	Dont encadrants bénévoles
Lhermois			
Hors Commune			
Total			

Politique tarifaire

Montant de l'adhésion :€

Cotisation à l'association : Joindre impérativement votre fiche tarifs 20.../20...

- Grille tarifaire incluant les fratries
 Grille tarifaire prenant en compte les revenus des familles (quotient familiale)

Les animateurs ou entraîneurs sont-ils bénévoles ou bien salariés ?

Nombre d'animateurs/entraîneurs bénévoles :

Nombre d'animateurs/entraîneurs salariés :

Pour les moins de 18 ans, combien d'entraînements/séances ont lieu à LHERM par rapport au nombre total de séances hebdomadaires ?

.....
.....
.....

Le club assure-t-il une prise en charge de l'enfant à sa sortie de l'école ou bien l'enfant doit-il se rendre à l'activité en toute autonomie ? OUI ou NON (entourer la mention souhaitée)

Participation bénévole à l'animation de la vie communale :

- Participation à la vie communale (Festivités...)
- Interventions bénévoles auprès des structures jeunesse (Écoles, Accueils et Centre de Loisirs, Centre d'animation Jeunesse ou Accompagnement à la scolarité...)
- Autres manifestations collectives se déroulant à Lherm en liaison avec la Commune
- Développement d'activités dans les domaines du handicap

.....
.....
.....

Remarques éventuelles de l'association (dans le cadre de l'attribution des subventions)

.....
.....

Mairie de Lherm – Service Associations, fêtes et Cérémonies – 2, avenue de Gascogne
Tél. : 05.61.56.07.25 – courriel : mei-ling.phi-van-nam@mairie-lherm.fr
<http://www.mairie-lherm.fr>

.....
.....

Quel usage pensez-vous faire de la subvention que vous sollicitez ?

.....
.....
.....

Quel est l'usage du matériel et du personnel dont vous allez avoir besoin ?

.....
.....
.....

Mairie de Lherm – Service Associations, fêtes et Cérémonies – 2, avenue de Gascogne
Tél. : 05.61.56.07.25 – courriel : mei-ling.phi-van-nam@mairie-lherm.fr
<http://www.mairie-lherm.fr>

Dossier unique de demande de subvention pour les associations



Fiche III – BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

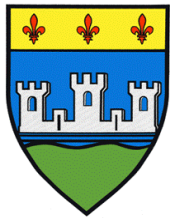
Approuvé par les instances statutaires pour l'exercice

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir, ne pas indiquer les centimes d'euros.

DÉPENSES	Montant €	RECETTES (1)	Montant €
Achats		Ventes de produits	
Matières-fournitures	€	Prestation de services	€
Eau – énergie	€	Marchandises	€
Entretien – petit équipement	€	Activités annexes	€
Fournitures administratives	€		
Autres fournitures	€	Subventions d'exploitations	
		(à préciser)	
Services extérieurs		État	€
Location mobilière – immobilière	€	Région	€
Entretien – réparation	€	Département	€
Assurance	€	Commune	€
Publicité	€	Intercommunalité	€
Déplacements	€	Organismes sociaux	€
Réceptions	€	Fonds européens	€
Frais postaux et télécoms	€	Autres	€
Documentation	€	Aides privées	€
Divers	€	Aide à l'emploi (emplois aidés,	
		service civique)	€
Impôts et taxes		Autres produits de gestion	
Sur rémunération	€	courante	
Autres (dont SACEM)	€	Cotisations	€
		Autres	€
Charges de personnel		Produits financiers	€
Rémunérations	€		
Charges sociales	€	Produits exceptionnels	€
Autres charges de personnel	€	Reprise sur amortissements et	
.....	€	provisions	€
Charges financières	€		
Dotation aux amortissements	€		
Total des charges	€	Total des recettes	€

(1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justifications.

Mairie de Lherm – Service Associations, fêtes et Cérémonies – 2, avenue de Gascogne
Tél. : 05.61.56.07.25 – courriel : mei-ling.phu-van-nam@mairie-lherm.fr
<http://www.mairie-lherm.fr>



Réunions du Conseil Municipal

QUESTIONS ORALES

Questions reçues par écrit le 7.02.2021 à 22h08

Où en est l'analyse financière programmée par la commission des finances du 12/10/2020 ?

Est-ce que l'élaboration du débat d'orientation budgétaire a débuté ? Quelles sont les dates de réunion de la commission du budget ?

Où en est l'édition du livre « Un passionné raconte ... Au Lherm ces derniers siècles » de M. BERGES ? Quand sera-t-il disponible à la vente ?



QUESTION 1

Est-ce que l'élaboration du débat d'orientation budgétaire a débuté ? Quelles sont les dates de réunion de la commission du budget ?

L'élaboration du DOB est en cours

Mardi 9 mars 2021 à 18h00 - Commission Finances

Mardi 30 mars 2021 à 20h30 - Conseil Municipal DOB + CA 2020

Mardi 13 avril 2021 à 20h30 - Conseil Municipal BUDGET



QUESTION 2

Où en est l'analyse financière programmée par la commission des finances du 12/10/2020 ?

Nous sommes toujours en attente de la restitution de l'étude par HGI.

De très nombreuses études ont été demandées en même temps au lendemain des élections municipales. L'ATD fait face à un surcroît de travail significatif.



QUESTION 3

Où en est l'édition du livre « Un passionné raconte ... Au Lherm ces derniers siècles » de M. BERGÈS ? Quand sera-t-il disponible à la vente ?

Les 1000 exemplaires du livre ont été livrés.

M. BERGÈS va en dédicacer quelques uns aux principaux contributeurs.

Les livres peuvent être mis en vente. Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre du régisseur des recettes. Le montant est de 20 euros.

Prochains Conseils Municipaux

30/03/2021 – 20h30 Conseil municipal

13/04/2021 – 20h30 Conseil municipal

Prochains Conseils Communautaires

11/02/2021 – 20h Conseil communautaire (Cazères – Maison Garonne)

04/03/2021 – 20h Conseil communautaire (Rieumes – Halle) – Débat d'orientation budgétaire

18/03/2021 – 20h Conseil communautaire (Cazères - Salle des fêtes)

08/04/2021 – 20h Conseil communautaire (Rieumes – Halle) – Compte administratifs/budgets prévisionnels